

## Echange de terrains avec NEOLIA 28, 30 Rue Fabre, chemin du Fort de Bregille

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Lors de sa séance du 16 février 2004, le Conseil Municipal a adopté le principe d'un remembrement foncier avec NEOLIA concernant des propriétés situées entre la rue Fabre et le Chemin du Fort de Bregille. Réalisé sous forme d'échange, ce remembrement doit permettre un meilleur usage des deux propriétés.

Un document d'arpentage a dernièrement été établi par M. JAMEY, Géomètre Expert, afin de déterminer avec précision les surfaces concernées par cet échange.

Ainsi, la Ville de Besançon cède à NEOLIA les parcelles cadastrées section CS n° 306 et 374 d'une contenance totale de 83 m<sup>2</sup>. En contrepartie NEOLIA cède à la Ville de Besançon les parcelles cadastrées section CS n° 371 et 372 d'une contenance totale de 83 m<sup>2</sup>.

Les surfaces échangées étant égales, la transaction se fera sans soulte. France Domaine a évalué ces terrains à 60 €/m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte seront pris en charge par NEOLIA.

La propriété communale est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P41101.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- compléter la délibération du 16 février 2004 et approuver cet échange aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.*